Image not found or type unknown

Droits congés, jours de repos et jours fériés apprenti convention HCR

Par **LN1977**, le **29/12/2023** à **19:56**

Bonsoir, ma fille (18 ans) est en 1ere année d'alternance dans un hôtel restaurant (convention HCR) ouvert 7J/7J. Elle bénéficie de 2 jours de repos par semaine (samedi et dimanche) quand elle est au CFA et de 2 jours de repos non fixes quand elle est en entreprise. Elle a 30 jours de congés annuels (ouvrables).
J'ai plusieurs questions :
Si elle pose une semaine complète (6CP seront décomptés) j'ai bien compris.
Si elle pose un jeudi et vendredi (3 CP décomptés avec le samedi), par contre aura-t-elle ses 2 jours de repos ? Si l'employeur lui donne le mercredi et le dimanche en repos, peut il lui décompter 5 jours de congés (mercredi jeudi vendredi samedi dimanche)?
Quand il y a un jour férié, elle est systématiquement en repos ce jour férié. N'y a t il pas un nombre de jours fériés chômés garantis par an ? Cela est peut-être propre à la convention HCR et au statut d'apprenti ou à l'ancienneté ?
L'entreprise ferme 2 semaines en janvier, l'entreprise impose 1 semaine et ma fille a demandé une 2eme semaine qui a été acceptée. Ces 2 semaines étant prises en janvier, peut elle bénéficier des jours de fractionnement car prise hors période mai/octobre ?
J'ai cru comprendre qu'elle devra également prendre 2 semaines consécutives entre mai et octobre, est-ce une obligation ?
Ma fille a 18 ans, j'ai lu qu'elle pouvait demander des congés sans solde. L'employeur est obligé d'accepter ? Combien de jours minimum et maximum peut elle demander ? Ceux ci devront être pris suite à épuisement des CP de droit ?
Vous remerciant pour ces précieuses informations.
Cordialement

Par **miyako**, le **30/12/2023** à **11:25**

Bonjour,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés